



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée – rue de Steinfort à Hobscheid*

En raison des travaux de construction du bâtiment sis 4, rue de Steinfort à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 26 novembre 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Le jeudi, 19 décembre 2024, entre 08h00 et 16h00, la circulation dans la rue de Steinfort à Hobscheid est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à l'adresse 4, rue de Steinfort.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 26 novembre 2024

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)